

## PUBLICATIONS FRANÇAISES

PAR

JEAN-PAUL JOUBERT

Jean-Marie GUÉHENNO, *L'avenir de la liberté. La démocratie dans la mondialisation*, Paris, Flammarion, 1999, 222 pages.

L'ouvrage est un brillant essai, d'inspiration très toquevillienne, sur la question de la démocratie dans le contexte de la « *mondialisation* ». Les guillemets s'imposent, car à la différence du premier concept – la démocratie – qui fait l'objet d'une analyse philosophique et politologique, ce second concept n'est pas expliqué mais postulé (1). Après l'introduction, l'ouvrage de J.M. Guéhenno se découpe en trois parties, en trois discussions : sur « *la désintermédiation politique* » (pp. 21-72), sur « *les nouveaux territoires de la politique* » (pp. 73-142), sur « *les citoyens de la mondialisation* » (pp. 143-219).

L'introduction énonce la problématique générale : la confrontation entre la démocratie et le marché, la liberté des anciens et la liberté des modernes, la démocratie américaine et la démocratie européenne. Essayiste, l'auteur se veut aussi militant : il s'interroge dès la première page sur le « *juste combat démocratique* ». La démocratie n'est pas qu'une technique de contrôle et de limitation du pouvoir politique; elle est un ordre de valeurs fondé sur l'expérience du pouvoir partagé entre les citoyens. J.M. Guéhenno entend combiner ces deux conceptions. Parallèlement, il récusé la notion de « *démocratie de marché* », la réduction de la démocratie à des procédures délibératives ou électorales, ou l'idée que le marché mondial aurait créé une communauté mondiale. Il souligne que la démocratie se fonde sur des communautés politiques (« *la loi démocratique de la majorité ne produit sa légitimité que si elle s'applique à une communauté (...) dont les membres ne contestent pas fondamentalement les contours* », p. 13). Ce faisant, il partage la conception de Chantal Mouffe confrontant Max Weber, Carl Schmitt, Hans Blumenberg et Jürgen Habermas (2). Existente deux types de communautés politiques : les (anciennes) communautés d'héritage, les (modernes) communautés de choix. J.M. Guéhenno entend également les concilier. Cette conciliation, il la trouve dans la construction européenne. L'ouvrage développe ainsi une démarche du « *tiers-inclus* » (le « *ni... ni* »), au contraire du « *tiers-exclu* » (le « *ou bien... ou bien* »). Exemples caractéristiques : la conjugaison des patriotismes nationaux fondés sur la mémoire historique et du patriotisme institutionnel européen fondé sur le choix politique (p. 173); le refus des « *oppositions binaires* » (p. 205) entre la droite et la gauche sur l'État (p. 48) ou entre souverainistes et fédéralistes sur l'Europe (p. 181).

(1) Quand lira-t-on une étude scientifique sur ce mot qui s'est répandu depuis dix ans, et sur ce à quoi il renvoie ?

(2) Chantal MOUFFE, « Penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt », *Revue Française de Science Politique*, 42(1), 1992, pp. 83-96.

La première partie comprend quatre chapitres : sur le marché (chapitre 1), sur la concurrence (chapitre 2), sur l'État (chapitre 3), sur la démocratie directe (chapitre 4).

Le marché a-t-il gagné ? La fixation des prix par le marché est-elle la meilleure manière d'allouer les ressources ? Telle est la double question – pas complètement tranchée dans le sens de l'affirmative – qui ouvre le « *débat politique sur l'économie* » (p. 29). Ce débat, dont libéraux et sociaux-démocrates sont les protagonistes, n'est pas que relatif à l'efficacité soit de « *l'économie de marché* » soit de « *l'économie sociale de marché* ». J.M. Guéhenno l'élève à une critique philosophique et anthropologique, qui rappelle un peu celle développée par le MAUSS (3), des postulats individualistes et utilitaristes. La politique, l'État ou la nation demeurent une condition du marché : « *L'opération économique par laquelle sont agrégées les offres et les demandes n'a de sens que si non seulement certaines conditions de concurrence (...) sont présentes, mais également si les acteurs économiques partagent les mêmes valeurs et forment, en fin de compte, une communauté humaine* » (pp. 37, 207). Pourquoi alors parler de « *repli de l'État* » (p. 17) ? Si l'État et le marché sont deux phénomènes coextensifs, comment voir dans leur relation réciproque un jeu à somme nulle ? La mise en place du marché intérieur européen n'a-t-elle nécessité une considérable activité de la puissance publique (aux niveaux communautaire et étatique) ?

La concurrence est-elle la valeur suprême ? « *Dans la fausse communauté-monde du marché* », l'idée de la concurrence pourrait-elle être « *le socle d'une véritable communauté-monde* » (p. 39) ? En posant cette double question, J.M. Guéhenno s'attaque à la croyance au progrès (économique) par la concurrence, forme contemporaine de « *philosophie de l'histoire* » à la fois sociale-darwiniste et matérialiste. La compétition pose d'abord le problème du respect des règles du jeu instituées. Ensuite, s'élève la question du sens ou de la finalité de la compétition (p. 43). Enfin, J.M. Guéhenno pose le problème du rapport de la compétition avec la démocratie. L'inégalité des chances, socialement persistante, fausse la compétition, cependant que celle-ci, par un cercle vicieux, légitime l'inégalité et met l'inégalité au cœur de l'organisation sociale. Ce faisant, « *l'idéologie du marché et de la concurrence* » (p. 44) contredit le principe démocratique de l'égalité. Plus encore, en faisant de l'inégalité le résultat d'un déterminisme et en lui enlevant son caractère contingent, elle supprimerait la possibilité même de la liberté humaine (p. 45).

Sur l'État, la perspective de l'auteur n'échappe pas à la contradiction. D'un côté, « *l'État occupe dans les sociétés modernes une position centrale, et qui n'a pas de précédent* » – à preuve la part de la richesse nationale qu'il accapare et redistribue (p. 47). D'un autre côté, la souveraineté « *n'est plus le fondement de l'ordre juridique* », « *l'État a cessé d'être le point central autour duquel s'organise une communauté politique* », l'État n'est qu'« *une des institutions qui organisent une société* » (pp. 48, 63). Que penser ? L'analyse des fonctions de l'État par J.M. Guéhenno apporte-t-elle une réponse ? Celui-ci distingue trois fonctions : de sécurité, de redistribution sociale, de régulation économique. Il se concentre sur la première, c'est-à-dire sur l'armée, la police, la justice. Il observe une perte de légitimité de l'institution militaire nationale. Au plan interne, l'État ne pourrait plus exiger (ou obtenir ?) de ses sujets le

(3) Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales, autour de la revue du même nom dirigée par Alain Caillé.

sacrifice de leur vie. L'auteur préjuge donc un affaïssement de l'allégeance des citoyens. Serait-ce vérifié en cas de crise grave touchant l'indépendance ou l'intégrité de la nation ? Au plan externe, l'emploi de la force ne trouverait de légitimité que dans un cadre international et pour un but d'ordre international. De cette perte de légitimité s'ensuivrait une perte du monopole de l'usage de la force, dont les coûts et risques deviendraient inacceptables. Plus loin pourtant (pp. 110-211), J.M. Guéhenno (à la suite d'Henri Pac) montre l'effectivité du pouvoir de décision « *totalitaire* » du chef politique d'un État doté d'armes nucléaires. « *La fonction de police des États est aussi menacée que leur fonction militaire* » (p. 53). L'auteur souligne l'importance croissante de la coopération policière internationale ainsi que la révolution judiciaire symbolisée par l'affaire Pinochet ou le traité sur la Cour pénale internationale, avec ses conséquences sur la situation des militaires. Cependant, J.M. Guéhenno reconnaît qu'« *on reste dans une logique qui demeure, à travers la négociation diplomatique, contrôlée par les États* ». Il a ce mot très juste : « *la puissance publique devient intergouvernementale, elle reste la puissance publique* » (pp. 55-56). D'après lui, la vraie remise en cause du rôle sécuritaire de l'État vient de la privatisation/contractualisation des fonctions de police. Cette privatisation/contractualisation se retrouve dans les domaines éducatifs, sociaux, sanitaires... Dès lors que la sécurité, l'éducation, la santé « *sont présentées non comme l'expression de la solidarité nationale, égale pour tous, mais comme des services disponibles sur un marché, l'inégalité des conditions est réintroduite (...)* Ceux qui ont les moyens (d'une) couverture privée sont de moins en moins disposés à financer par l'impôt le minimum de ceux qui n'ont pas les mêmes ressources » (p. 59). La fiscalité change de nature. Les fonctions de l'État sont privatisées. L'État devient une addition d'agences spécialisées. Les activités privées acquièrent une signification politique. Sur cette évolution, J.M. Guéhenno maintient le jugement critique d'ordre moral sur l'inégalité et la solidarité. Quant à son analyse, elle recoupe celle de Robert Reich (4) sur la « *sécession* » des classes dirigeantes.

Sous l'angle du marché triomphant, les citoyens sont des individus consommateurs et l'État est un prestataire de services, dénué de toute transcendance. Cette mutation signale-t-elle la fin de la représentation (dont la médiation permettait de muer les « *intérêts particuliers* » en « *intérêt général* »), donc l'avènement de la démocratie directe ? Celle-ci est-elle rendue possible et souhaitable par les nouvelles technologies de l'information ? Le tournant vers la démocratie directe, signalée par la transformation des représentants en mandataires, est susceptible de plusieurs interprétations. Il peut s'agir de promouvoir une discussion publique rationnelle (Habermas), d'étendre aux citoyens une procédure de décision majoritaire jusque-là réservée aux élus, de recréer un sentiment d'appartenance collective. Quoi qu'il en soit, la question essentielle est de savoir si les nouvelles technologies de communications favorisent le progrès de la démocratie, en permettant d'accroître la participation des citoyens aux prises de décision. J.M. Guéhenno souligne « *le caractère factice* » de la démocratie virtuelle ou électronique. « *En l'absence d'un socle commun de valeurs partagées, la médiatisation (...) ne crée pas un véritable espace public* » (p. 71). La « *désintermédiation* » – la perte de la médiation représentative – ne rend pas le pouvoir aux citoyens aliénés – ne favorise pas la démocratie directe – car elle ne crée pas de com-

(4) *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, 1993 (1991).

munauté politique. Elle ne fait que remettre le pouvoir aux manipulateurs du « théâtre politique » et des *mass media* (p. 72).

La deuxième partie comprend cinq chapitres : sur l'entreprise (chapitre 5), sur l'intérêt général et les intérêts publics (chapitre 6), sur le savoir et le pouvoir (chapitre 7), sur le secret et la transparence (chapitre 8).

Du fait de l'évolution des rapports entre l'État et la société civile qui s'est traduite par le flou croissant de la distinction entre le public et le privé, le champ du politique s'est déplacé vers l'entreprise, la fiscalité, l'expertise, l'information. Dans le chapitre 5, J.M. Guéhenno s'intéresse à l'entreprise comme forme de communauté humaine, aux relations de pouvoir au sein de l'entreprise, au fonctionnement du marché à travers la concurrence des différents types d'entreprises.

Dans le chapitre 6, l'auteur part du principe que l'État est un prestataire de services. Il entend remplacer la distinction « intérêt général »/« intérêt particulier », propre à une conception transcendante (autoritaire) de l'État vis-à-vis de la société, par la distinction « intérêt public »/« intérêt privé », propre à une conception immanente (démocratique) de l'État vis-à-vis de la société. Son but est d'en finir avec l'opposition entre l'individu et l'État, non pas selon un mode hégélien en ramenant l'individu à l'État, mais selon un mode laskien (5) en ramenant l'État au pluralisme institutionnel et associatif. Suivant une démarche qui rappelle celle de Daniel Bell, il s'intéresse de manière privilégiée à la fiscalité, l'un des principaux champs du débat public. Comment redéfinir la contribution financière des citoyens aux services publics ? L'auteur propose un nouvel équilibre entre fiscalité et donation. Il pose à nouveau les questions de l'inégalité et de la solidarité, du rapport entre richesse et citoyenneté, du hiatus entre inégalité économique et égalité démocratique (abstraitemment comblé par la fiction de l'égalité des chances).

Le chapitre 7 explore les relations (classiques depuis Max Weber) entre savoir et pouvoir, ainsi que les rapports entre ces deux fondements de la légitimité que sont la démocratie et la science, l'élection et la connaissance. J.M. Guéhenno dénonce la dérive totalitaire du scientisme, montre que la science est un instrument de surveillance, discipline, maîtrise (Foucault), qu'elle n'impose aucun choix politique ni même aucune conclusion technique définitive (exemple des discussions sur les organismes génétiquement modifiés), qu'elle a démultiplié la puissance de l'État en démultipliant son pouvoir de détruire et son pouvoir de savoir (p. 210). Constat à mettre en liaison avec la discussion du chapitre 3 sur l'avenir de l'État. Il pose cette fois la question du hiatus entre égalité démocratique et inégalité du savoir (abstraitemment comblé par l'idée de l'égalité de la raison entre les hommes). Il s'intéresse à l'expertise, au déplacement du pouvoir vers la haute fonction publique des cabinets ministériels, au développement des autorités administratives indépendantes, au positionnement de l'État vis-à-vis des savoirs spécialisés érigés en institutions, au pouvoir de contrôle du juge. Le défi est d'organiser la collaboration et la séparation du savoir et du pouvoir. L'auteur souligne que tout savoir a un caractère problématique, que l'expertise est inséparable du point de vue de l'expert, qu'une évaluation politique ne saurait être purement technique, que les institutions organisant la

(5) J.M. Guéhenno ne se réfère pas à Harold J. Laski, le théoricien du « pluralisme », mais il en est très proche par son raisonnement « *polycratique* » sur l'État, éclaté ou dissout en de multiples institutions ou administrations autonomes liées à différentes associations (pp. 98, 112).

liberté dépendent des hommes et non de la technologie. Comment expliquer le recours à l'expert et aux autorités indépendantes ? J.M. Guéhenno écrit que « *L'identification des questions qui relèvent de la connaissance, grâce à la création d'autorités indépendantes, libère le champ de la politique de débats qui l'encombraient* ». Cette réponse n'est pas satisfaisante. S'il y a recours à l'expert ou aux autorités indépendantes, c'est dans l'espoir de trouver un point de vue « neutre », c'est-à-dire « vrai » ou irréductible à des intérêts particuliers. On reparlera de cette problématique de la vérité en politique. Elle recoupe la question de savoir comment définir une norme (pp. 115-116).

Le chapitre 8 développe cette nouvelle dialectique politique que sont les rapports entre secret et transparence, droit au respect de la vie privée et exigence démocratique de transparence. L'auteur n'aborde pas la question des secrets d'État. La distinction entre vie privée et transparence publique s'écroule quand activités privées et activités publiques se confondent. Si le pouvoir est multiforme, le contrôle lui aussi doit être multiforme. La volonté de transparence, née du souci de contrôler les gouvernants, doit cependant trouver ses limites, sous peine de dégénérer en tyrannie de tous sur chacun. La transparence ne concerne pas que les responsables politiques. L'étendue des informations et renseignements que l'État peut collecter et stocker sur les citoyens est immense. Plus la puissance publique affine ses interventions, plus elle a besoin d'informations individualisées pour remplir ses tâches sécuritaires, redistributives ou régulatrices. Le problème est de trouver un équilibre entre le degré d'information dont l'État a besoin et la part de secret que revendique le citoyen, d'élaborer des garanties contre l'abus de pouvoir ou vis-à-vis de l'usage policier du renseignement, de disperser plutôt que de concentrer l'information.

Le chapitre 9 revient sur les nouvelles technologies de communications et leurs effets sur la diffusion du savoir, l'évolution des langages, le destin des communautés humaines. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie a mis fin au monopole des clercs, à l'universalité du latin (seule langue écrite), aux particularismes des autres langues vivantes (simples dialectes); elle a poussé à la standardisation des langues nationales. Au XXI<sup>e</sup> siècle, Internet favorisera l'universalité de l'anglais, l'homogénéisation des élites scientifiques, la transformation des autres langues véhiculaires en simples langues vernaculaires. Mais cette évolution conduira à des réactions identitaires. Le télévote donne l'illusion de la « *démocratie directe* » (cf. le chapitre 4). Internet donnera l'illusion des « *communautés virtuelles* », l'illusion de la délocalisation ou de la globalisation des libres individus en relation télématique les uns avec les autres. Mais ce « *tête à tête entre l'individu et la globalité* » (pp. 16, 38) n'est porteur d'aucune communauté, car la « *république internaute* » n'a ni socle commun ni espace public commun.

La troisième partie comprend trois chapitres : sur la démocratie européenne et la démocratie américaine (chapitre 10), sur « *l'invention de l'Europe* » (chapitre 11), sur « *l'avenir de la liberté* » (chapitre 12).

J.M. Guéhenno constate que « *la démocratie est aujourd'hui la référence politique universelle* ». Il ouvre sur l'une des questions essentielles du débat international, à savoir la relation entre la puissance américaine et le succès de la démocratie, entre « *l'américanisation du monde* » (p. 146) et la démocratisation des sociétés. Les États-Unis incarnent-ils la réussite démocratique ou, au contraire, la dénaturation de l'idéal démocratique ? L'auteur développe le contraste entre l'Amérique et l'Europe,

plus précisément les différences entre les conceptions américaine et française de la nation, de la démocratie, des droits civiques ou du droit d'association. Dans l'opinion commune, l'opposition entre la configuration américaine de la démocratie et la configuration européenne viendrait de ce que la société américaine, fondée sur la logique de la concurrence et du marché, serait plus inégalitaire, tandis que les sociétés européennes, alliant le marché à une protection sociale plus avancée, serait davantage égalitaire. En vérité, selon l'auteur, qui récuse les critiques caricaturales du modèle américain, la véritable opposition porte sur la nature du « *contrat social* » – J.M. Guéhenno développe son raisonnement sur la base de cette fiction philosophique. En Amérique, le contrat social – la libre association des individus – a fondé la communauté nationale – la construction politique. En Europe, les communautés nationales – fondées sur un héritage historique – ont existé avant tout contrat social – avant toute idée d'un libre choix des citoyens. En France, la nation n'est pas qu'une construction politique, elle est une communauté de mémoire – ajoutons qu'elle est aussi une communauté de langue et de territoire ! La conception américaine de la démocratie est plus révolutionnaire car elle est intégralement « *constructiviste* » (au sens de Hobbes). C'est là sa force, mais c'est également ce qui lui attire l'hostilité. Elle fait table rase du passé, elle systématise la volonté d'être maître de son destin, elle dissout les communautés héritées, elle radicalise l'individualisation et la liberté individuelle. Au contraire, la conception européenne conserve le principe de la liberté des anciens, à savoir la participation civique à des communautés enracinées. Autre différence essentielle : l'opposition entre une conception délibérément relativiste, individualiste et pluraliste de la démocratie, récusant toute hiérarchie de valeurs, bien commun et transcendence du politique, et une conception plus « *substantielle* » et plus « *aristocratique* » fondée sur des notions telles que « *volonté générale* » ou « *intérêt général* », expressions de la *veritas* en politique. Dans les pages 45, 68, 115, 157 à 168, J.M. Guéhenno, au fond, évoque la problématique – d'allure schmittienne (6) – de l'agnosticisme et de son contraire en politique. La démocratie américaine est résolument agnostique : c'est de la concurrence des opinions que sort la vérité (toujours relative et évolutive). « *Les Américains n'attendent pas de leur gouvernement qu'il incarne un idéal qui leur serait commun, mais qu'il permette à chaque individu de poursuivre le sien* » (p. 165). Ils n'ont d'autre idéal que la constitution – le « *patriotisme constitutionnel* » cher à Habermas s'applique parfaitement outre-Atlantique – en tant que règle du jeu de la concurrence. Au contraire, en Europe en général et en France en particulier, « *il y a dans l'idée de la continuité de l'État (...) et dans l'affirmation d'un intérêt général intrinsèquement supérieur aux intérêts particuliers, la conviction que la politique peut et doit être davantage qu'un (...) agencement des ambitions individuelles, et qu'elle est d'un ordre différent de celui des autres activités humaines : elle reste la recherche d'une excellence qui transcende les générations* » (p. 157). Fidèle à son orientation, J.M. Guéhenno cherche encore la conciliation, à savoir la compatibilité entre des définitions plurielles de la vérité : « *c'est la tension tragique entre l'appétit européen d'universel et de vérité et la réalité historique de ses divisions qui a fait la vitalité de l'Europe* » (p. 115).

(6) Voir Carl SCHMITT, *Parlementarisme et démocratie*, Paris, Seuil, 1988 (1923-1926) ; « L'ère des neutralisations et des dépolitisations », in *La notion de politique – Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972 (1963, 1932, 1929), pp. 133-153 ; *Théorie de la Constitution*, Paris, PUF, 1993 (1928).

Cette dernière « est une sorte de concentré de tous les problèmes que la démocratie doit résoudre dès lors qu'on veut réserver un avenir à la liberté » (p. 170). La question n° 1 porte sur la définition d'une communauté politique, base de toute démocratie, c'est-à-dire sur la nécessité de trouver un équilibre entre communauté de contrat et communauté de mémoire. En tant que nouvel espace public commun en formation, l'Union européenne marque précisément la conciliation de la communauté d'héritage (les nations qui la composent) et de la communauté de choix (la construction de l'Union par adhésion), le principe de subsidiarité formant la clef de voûte de l'architecture constitutionnelle. L'Europe est l'invention d'une nouvelle communauté, donc d'une nouvelle démocratie. C'est du moins ce qu'elle doit être – on ne sait pas si J.M. Guéhenno décrit ou prescrit. C'est pourquoi elle peut redevenir un modèle. L'auteur évoque quelques-unes des questions essentielles du débat européen. Il rejette le fédéralisme classique. Il souligne l'originalité du système institutionnel qui n'entre pas dans les schémas constitutionnels habituels (absence de corps politique unique et souverain, de séparation des pouvoirs législatif et exécutif, de hiérarchie des normes législatives et réglementaires). Il envisage les rapports de l'Union européenne avec les États-Unis : l'Union est-elle une étape vers la communauté transatlantique ou un moyen de prendre ses distances avec l'Amérique ? L'auteur observe que la construction européenne n'a pas pour objet la recherche de la puissance. Elle est un échelon dans la gestion d'un monde globalisé, un corps intermédiaire entre l'individu et la globalité. Enfin, J.M. Guéhenno montre que la définition des frontières européennes depuis la disparition du Rideau de Fer est le problème le plus sensible politiquement, car il révèle la limite des solidarités sur le continent (pp. 189-191). À cet égard, les assertions de la page de garde sur la géographie qui « compte moins » ou sur les frontières qui « ne définissent [ou délimitent ?] plus une communauté politique », apparaissent non pertinentes.

Le dernier chapitre fait retour sur la distinction de Benjamin Constant entre la liberté des anciens et la liberté des modernes, l'idéal de la participation civique qu'a repris la Révolution française, l'idéal de la liberté individuelle protégée par l'État qu'a institué la Révolution américaine. « L'histoire de ces deux derniers siècles est beaucoup d'égards l'histoire de l'affrontement entre ces deux conceptions de la liberté, et d'infructueuses tentatives pour les réconcilier ». Le socialisme a cru dans la liberté des anciens, le libéralisme a fait sien la liberté des modernes. 1989 marque-t-il le triomphe de la conception moderne ? Idéalement, écrit J.M. Guéhenno, toute communauté devrait être une communauté de choix. Mais la réalité est autre. Même l'Amérique vit sur un mythe : elle est devenue une communauté d'héritage qui continue à croire qu'elle reste une communauté de choix. « La foi dans l'individu qui, depuis la Renaissance, donne son mouvement au monde ne met pas fin au besoin d'appartenance à une communauté humaine » (p. 197). Il importe donc de concilier les deux libertés et les deux communautés, de les équilibrer à travers des médiations, de les repenser, afin notamment de trouver une solution à la dialectique cruciale de la concentration et de la diffusion du pouvoir. Malgré ses imperfections, l'Europe fournit un modèle en devenir puisqu'elle est l'unique exemple d'une telle tentative de conciliation. Les Européens seraient donc les exemplaires « citoyens de la mondialisation », conjuguant ouverture au monde et maintien des identités nationales. Finalement, « être démocrate aujourd'hui, c'est se persuader qu'une communauté humaine est

*toujours à la fois le résultat de contingences historiques et le produit d'une décision politique où la raison doit s'exprimer* » (7) (p. 218).

David CUMIN (\*)

Jean-Claude GUILLEBAUD, *La refondation du monde*, Paris, Seuil, 1999, 366 pages.

« *J'aimerais aider mes semblables à se faire à l'idée d'un mouvement ouvert de la réflexion* ». De la main de Georges Bataille, cette phrase est placée en épigraphe de *La refondation du monde*. Elle fixe le profil de l'ouvrage : un essai ouvrant des pistes pour l'avenir. Écrivain, journaliste et éditeur (8), Jean-Claude Guillebaud est un habitué de ce style puisque *La trahison des Lumières* et *La tyrannie du plaisir* obtinrent respectivement les prix Jean-Jacques Rousseau en 1995 et Renaudot de l'essai en 1998. Dans son dernier livre, il se donne pour objectif une refondation des principes essentiels hérités de l'expérience hellénique et judéo-chrétienne occidentale face à cette crise polymorphe que revêt cette fin de siècle : érosion des pensées universalistes, règne versatile de la démocratie d'opinion, nouveau dogmatisme de la technoscience, aggravation des inégalités et des phénomènes de domination. Il s'agit finalement d'un manifeste contre la fièvre et la paralysie ambiante dans un monde, selon l'auteur, sans « *fermeté* » sur le plan des repères. Ce projet ne relève ni de la morale – invoquer des valeurs perdues (p. 12) – ni surtout de la nostalgie – appeler à la déploration du monde ancien (pp. 14-15). Il repose sur une réflexion quant aux filiations et aux transmissions afin de garantir la vie humaine elle-même : « *sans affiliation à une histoire, sans transmission d'une conscience et d'un langage hérités, pas d'humanisation imaginable. Ce qui vaut pour la généalogie d'un homme et son apprentissage vaut évidemment pour la collectivité. Ce n'est pas d'un ajout de sens ou de morale, toujours différé, toujours négociable, que nous avons besoin, c'est de ce minimum fondateur dont la modernité – nous le savons bien – porte obscurément le deuil* » (pp. 12-13).

La structure de l'ouvrage repose sur trois parties d'inégales proportions. La première établit un bilan du siècle écoulé insistant sur ce que l'auteur qualifie de naufrages (guerres mondiales, aventure léniniste, hitlérisme, guerres coloniales, travers du nihilisme) ainsi que sur les problèmes brûlants résultant des processus du XX<sup>e</sup> siècle comme la dépossession démocratique à titre d'exemple. Centrale et majeure du point de vue quantitatif et qualitatif, la seconde partie présente les six principes occidentaux fragilisés par les soubresauts contemporains : une représentation du temps qui fonde l'idée de progrès (prophétisme juif), une conception de l'individu et une aspiration à l'égalité (christianisme), une invention de la raison (Grèce), une certaine figure de l'universel (hellénisme des premiers siècles et Paul de Tarse), une conception de la justice qui met à distance le sacrifice (message judéo-chrétien recueilli et laïcisé par les Lumières). Il conviendrait de refonder ces principes en insistant sur l'espérance en l'avenir, l'égalité défendue contre la domination

(7) Conclusion assez proche des réflexions livrées par Régis Debray dans *Le Code et le Glaive. Après l'Europe, la nation?* (Paris, A. Michel, 1999), bien que les perspectives des deux auteurs soient très différentes.

(\*) \*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon III (CLESID).

(8) Juriste de formation, Jean-Claude Guillebaud a été grand reporter à *Sud Ouest*, puis au *Monde*, chroniqueur au *Nouvel Observateur*, éditeur au Seuil et fondateur des éditions Arléa.

du plus fort, la politique réhabilitée face aux fatalités du marché, la raison critique et modeste, la solidarité et les convictions communes contre l'individualisme revendicatif et la justice substituée à la vengeance. Enfin, une dernière partie dégage les enjeux de cette refondation et ce, en vertu des spécificités de l'environnement contemporain. À cet égard, Jean-Claude Guillebaud accorde une importance majeure à la lutte contre les nouveaux barbares tendant au repli identitaire nationaliste teinté parfois d'orientalisme simplificateur. On trouvera dans ces développements l'un des meilleurs passages du livre étudiant la renaissance des idéologies nietzschéennes dans le discours des théoriciens de l'extrême-droite (pp. 292-317).

L'analyste en relations internationales trouvera dans *La refondation du monde* des éléments pour sa réflexion tant sur le plan des débats philosophiques influençant l'appréhension de certains enjeux internationaux (multiculturalisme, justice, inégalités) que sur des thèmes plus précis comme la mondialisation et sa nature éminemment culturelle selon l'auteur (chapitre 6), les attributs et les effets de l'américanisation (également chapitre 6), le développement des technologies de l'information et ses effets ambivalents quant au rapport à la démocratie (pp. 358-362), la déterritorialisation de la souveraineté et le caractère encore incertain d'une communauté mondiale (p. 363).

Qui plus est, outre la description généalogique des six principes énoncés et, par conséquent, l'archéologie de la modernité occidentale qui lui est sous-jacente, l'intérêt de cet ouvrage réside dans la nature de l'humanisme que propose l'auteur car c'est finalement cet humanisme qui constitue le point d'horizon de sa réflexion. Jean-Claude Guillebaud définit cet humanisme comme paradoxal : « *il consiste à s'ouvrir à l'autre, au pluriel, au multiple, sans rien céder sur l'essentiel. Il revient à récuser tout à la fois l'impérialisme normalisateur (un seul point de vue à prendre ou à laisser) et le relativisme trop accommodant (à chacun sa règle, à chacun sa vérité). Il veut en d'autres termes, mener bataille sur deux fronts : contre l'intolérance d'un côté, contre le nihilisme de l'autre* » (p. 289). Chacun des six principes refondés participe de cet humanisme : « *Plaider pour la raison modeste contre le scientisme n'implique pas que l'on baisse la garde face aux illuminations sectaires et aux blablas magiques. Plaider pour un minimum de cohésion sociale ne signifie pas que l'on accepte n'importe quel jacobinisme. Plaider pour un contrôle politique – et démocratique – du marché ne veut pas dire qu'on s'en remet à je ne sais quelle planification autoritaire. Plaider pour l'espérance laïque ne nous ramène pas à la fétichisation hégélienne de l'histoire* ». (p. 289).

Un tel pari ambitieux est-il relevé ? Si le lecteur ne peut que partager l'essentiel des propos livrés, il éprouve une incertitude à l'issue de la troisième partie en raison d'un flottement d'une part, et d'un manque d'autre part. Au moment de préciser la nature de son entreprise, Jean-Claude Guillebaud critique John Rawls et sa théorie de la justice, laquelle ne résoudrait pas le dilemme universel/particulier. En effet, Rawls suppose au point de départ un même fond commun entre les différentes opinions. Elle partagerait une même inclination éthique, ce qui altère le projet rawlsien en le cantonnant à nouveau dans une tradition philosophique particulière (p. 288). La refondation que décrit Jean-Claude Guillebaud – un humanisme intermédiaire – semble la seule capable d'ouvrir une voie réaliste à la question récurrente du vivre ensemble éprouvée par les êtres humains. Or, l'ultime partie de l'ouvrage ne permet pas vraiment d'envisager le dépassement de John Rawls dans la refondation des six principes. Si le projet de refondation peut se justifier assez aisément, ses consé-

quences et le nouveau rapport universel/particulier sous l'angle de l'échelle planétaire ne sont guère appréhendés par quelques illustrations concrètes ou des références théoriques. Le lecteur reste sur sa faim dans le sens où les processus de cette refondation ne sont finalement pas appréhendés. Ce flottement vient alors se combiner avec un manque. L'auteur soutient que face au relativisme ambiant (9), la seule façon de combattre réside dans une solidarité minimale sédimentée par une claire conscience du danger, celui-ci résultant des nouveaux barbares nationalistes. Or, Jean-Claude Guillebaud ne perçoit pas une autre manière de concevoir l'humanisme susceptible de rendre encore plus puissante une figure de l'universel : la lutte contre la peur. Cette approche explicitée par Judith Shklar est reprise par Stanley Hoffmann dans son jugement du *Droit des gens* rédigé par John Rawls, ouvrage auquel Jean-Claude Guillebaud ne fait pas référence (10). Elle correspond à la protection des individus contre la cruauté, l'oppression et la peur. Le libéralisme de Judith Shklar ne repose pas comme chez Rawls sur « *une procédure mise en œuvre par les individus libres et égaux recherchant les termes équitables de la coopération mais sur une expérience émotionnelle à la fois fondamentale, commune et immédiate : la peur de la cruauté et de la tyrannie* » (11). Ainsi, les droits de l'homme se définissent comme des permissions et des habilitations nécessaires aux citoyens pour préserver leur liberté et se protéger contre toute forme d'abus. En fait, Jean-Claude Guillebaud n'élargit pas sa réflexion à d'autres horizons, notamment à d'autres cultures. Par là, il ne répond pas à une interrogation majeure : pourquoi ces autres cultures se reconnaîtraient-elles dans les fondations proposées ? Enfin, à l'issue de cette *refondation du monde*, plane une interrogation : saura-t-elle définitivement écarter le dualisme qui caractérise la culture occidentale depuis la Grèce antique (12), lequel dualisme contribue parfois à étioiler l'universel en l'imposant de manière coercitive sur des altérités considérées comme inférieures ou dangereuses ?

Au-delà de ces carences concernant la portée exacte de cette refondation, l'ouvrage de Jean-Claude Guillebaud a le mérite de la sincérité et de la pédagogie. Ne présentant pas les attributs d'une œuvre de philosophie, il pose indéniablement des jalons pour la réflexion citoyenne et pourrait contribuer, dans cette perspective, à revigorer le débat démocratique...

*Frédéric Ramel*

Marie-Christine KESSLER, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999, 498 pages.

L'ouvrage de Marie-Christine Kessler (MCK) propose une analyse particulière de la politique étrangère, aborder cette politique sous l'angle de l'analyse des politiques publiques constitue à la fois une première mais impose à l'auteur le défi de nombreuses difficultés. Celles inhérentes à la méthode adoptée, celles aussi inhérentes à l'objet. En effet, pour l'analyse des politiques publiques la politique étrangère consti-

(9) À cet égard, on ne peut que renvoyer à un article de Ernet GELLNER, « La mascarade relativiste », *Commentaire*, 19(75), automne 1996, pp. 553-558.

(10) Stanley HOFFMANN, « Mondes idéaux », in John RAWLS, *Du Droit des gens*, Paris, Esprit/Seuil, 1996, p. 126.

(11) *Ibid.*, pp. 126-127.

(12) Voir Iver B. NEUMANN/Jennifer M. WELSH, « The Other in European Self-definition : an addendum to the literature on International Society », *Review of International Studies*, volume 17, 1991, pp. 327-348.

tue un objet dont les limites sont les plus floues et le contenu le plus controversé (13).

C'est cette principale difficulté que Marie-Christine Kessler a entrepris de dépasser en s'appuyant sur ses recherches antérieures et son excellente connaissance du « *noyau décisionnel central* » propre au système politico-administratif français (14). Elle s'est appuyée aussi sur une immersion pendant deux ans au sein du « Quai d'Orsay ». Elle a pu analyser les structures et évaluer les capacités de ce système à mettre en œuvre une politique publique dans un contexte labile, où les jeux d'acteurs étatiques et non étatiques, nationaux, supranationaux ou infranationaux pèsent sur la construction du référentiel global des politiques publiques et donc sur celui propre à la politique étrangère.

Pour les familiers des analyses des relations internationales la démarche de Marie-Christine Kessler peut paraître originale à plus d'un titre. À côté d'un ensemble d'études de certains registres de la politique étrangère elle dévoile des jeux d'acteurs en les situant à chaque fois par rapport à un système institutionnel de plus en plus dense et dont les attributions sont de moins en moins clairement délimitées. Cette perspective n'obéit pas à la démarche habituelle des analystes de relations internationales : Marie-Christine Kessler ne se donne pas pour objectif d'analyser un processus ni de dérouler une évolution dans une perspective historique. Cette démarche peut aussi, paraître originale pour l'analyste des politiques publiques : habitué aux raisonnements dont le point de départ est l'exposé des concepts référents desquels se déduisent les processus de mise en œuvre, le jeu « réel » des acteurs, le repérage et l'explication des inflexions. Il ne retrouve pas ces étapes, mais dispose cependant d'une excellente analyse d'un cadre jusque là abordé par le biais d'autres politiques sectorielles.

Trois stances rythment l'ouvrage de Marie-Christine Kessler que l'on retrouvera à chaque fois dans les chapitres exposant les structures institutionnelles (chapitres 1 à 4) et dans les chapitres centrés sur des registres particuliers de la politique étrangère (chapitres 5 à 9) : à chaque fois l'auteur met en rapport acteurs, perceptions et processus.

Reprenant à son compte les analyses d'un Keohane ou d'un Burton (p. 187) l'auteur montre que les idées, les perceptions peuvent peser sur la construction du *référentiel* de la politique étrangère. La politique étrangère se déduit de la définition d'un ensemble d'objectifs : la place de la France dans le monde, la défense des intérêts économiques, la construction européenne. Marie-Christine Kessler identifie un noyau décisionnel central porteur de ces objectifs. Il forme un réseau très dense : le chef de l'État, le Premier ministre, les ministres des Affaires étrangères et leurs entourages respectifs mais aussi la Direction des Affaires stratégiques, la Direction générale de l'Armement, etc. Ces différents acteurs participent à l'élaboration de la « *matrice cognitive et normative* » de la politique étrangère.

(13) Marcel MERLE, « La politique étrangère », in M. GRAWITZ/J. LECA, *Traité de science politique*, Vol. 4, Paris, 1985, PUF, p. 467.

(14) Marie-Christine Kessler est auteur notamment de ouvrages sur le système administratif français : *Les grands corps de l'État* édité aux Presses de la FNSP en 1986 et sous le même titre aux PUF, collection « Que sais-je ? » en 1994.

La lecture de l'ouvrage de Marie-Christine Kessler, nous amène à poser deux questions. D'abord celle concernant la méthode adoptée : quel éclairage supplémentaire peut apporter l'analyse des politiques publiques à l'étude de la politique étrangère ?

En second lieu, celle concernant l'évolution des concepts référents. Quel est l'impact de la globalisation sur le rapport entre l'opinion publique et le système de formulation et de mise en œuvre de la politique étrangère ?

Contrairement à d'autres politiques publiques, la politique étrangère est à la fois un construit de recherche et un cadre d'action bien délimitée. Il s'agit aussi d'un cadre d'agrégation de « *sous-politiques* » selon les termes de l'auteur (p. 15). L'étude de la construction du rapport entre les dimensions sectorielles et globales constitue à la fois une des difficultés de l'analyse des politiques publiques mais aussi un des moments qui permettent de saisir les inflexions et les évolutions d'une politique publique : la construction européenne amène-t-elle une redéfinition de la politique de coopération avec les anciennes colonies ? Redéfinit-elle le cadre national de mise en œuvre des politiques d'emploi, des politiques agricole et industrielles, etc. L'auteur soulève la question du rapport entre le sectoriel et le global (p. 15) sans pour autant l'étudier en profondeur. Coordination, négociation et arbitrage font partie de l'univers décisionnel de la politique étrangère : les entourages du président de la République, du Premier ministre ou ceux des ministres jouent un rôle important dans la formulation et la mise en œuvre de décisions qui ont une incidence directe sur le référentiel global de la politique étrangère. Une sociologie de cette nébuleuse aurait permis au lecteur de mieux profiter du considérable apport informatif de l'ouvrage.

L'étude de l'évolution des concepts référents de la politique étrangère n'est pas non plus sans susciter quelques interrogations. Pour l'auteur le référentiel de la politique étrangère est adossé à un fond doctrinal qui dépasse les clivages. « *L'empreinte du passé* » constitue un des axes fondamentaux du référentiel de base de la politique étrangère française (pp. 186-187). Or ce fonds commun s'est progressivement transformé, les actions du président Mitterrand pendant son second mandat, et du président Chirac, constituent autant de réécritures des concepts référents. Les évolutions de la politique de coopération, de l'aide au développement l'attestent, mais aussi et surtout la politique de défense et la participation de la France aux opérations menées sous la bannière de l'OTAN.

Ce fonds doctrinal ne résiste non plus à une évolution général du rôle des États en tant qu'acteurs des relations internationales, la politique étrangère française n'échappe pas à ce mouvement. Les États sont relayés, suppléés et supplantés par d'autres acteurs supraétatiques, infraétatiques et non étatiques. Relayés et suppléés, ils le sont par nombre de regroupements régionaux. L'auteur souligne judicieusement que l'Europe joue pour la France un rôle de relais de l'action extérieure. Mais ce relais impose un ensemble de contraintes qui transforment peu à peu l'action de la France à l'extérieur mais aussi l'action de l'État à l'intérieur des frontières nationales. Cette évolution produit un décalage entre la vision que peut avoir l'opinion de l'action extérieure et la vision des décideurs, nombre de crises le montrent. L'économie constitue d'ailleurs un des biais par lequel s'établit un rapport entre le global et le sectoriel. Une analyse des structures chargées de préparer les grandes négociations commerciales et économiques tant dans le cadre de la construction Européenne qu'au niveau mondial aurait pu constituer un axe d'analyse supplémentaire de la politique étrangère française.

Les États sont supplantés par nombre d'acteurs, « *que reste-t-il de la diplomatie ?* » s'interroge l'auteur (p. 141), l'incapacité grandissante des États à maîtriser flux de produits et délocalisations n'est pas propre à la France. Pour Marie-Christine Kessler, les difficultés que rencontre la France seraient dues surtout à la structure du système politico-administratif centralisé, consacrant la primauté de l'exécutif dans la mise en œuvre de la politique étrangère, incapable de s'adapter à la nouvelle donne internationale. Là aussi, ce constat pourrait concerner nombre de puissances moyennes et impose une réflexion sur l'essence même de la politique étrangère et de la place des États dans sa conduite. Mais n'est-ce pas là un thème qui trace une ligne de partage entre les tenants du dogme de la souveraineté et ceux qui prônent une plus large coordination communautaire ?

Ce biais réintroduit l'opinion publique, comme un des ressortissants de la politique étrangère. Dépasser cette difficulté impose, selon l'auteur la redéfinition et la reconstruction du système décisionnel autour d'un noyau de coordination interministériel.

Cet ouvrage permet de s'interroger, non seulement sur la politique étrangère mais aussi sur le système français de politiques publiques qui se transforment sous l'impact de la globalisation, de la construction européenne et de l'évidement de l'État.

*Taoufik BOURGOU (\*\*)*

**Thierry de MONTBRIAL/Pierre JACQUET (dir.), *RAMSES 2000. L'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Dunod, 1999, 425 pages.**

Au moment où l'Institut Français des Relations Internationales créé par Thierry de Montbrial fête ses vingt ans d'existence, les éditions Dunod publient le Rapport Annuel mondial sur le Système Économique et les Stratégies (*RAMSES 2000*). À l'occasion de cet anniversaire qui, par un hasard de calendrier, se combine avec le passage à l'an 2000, Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet donnent au public une version encore plus affinée du *RAMSES* afin de mieux expliquer enjeux et processus liés à *l'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle*. Le premier contact avec l'ouvrage peut surprendre et déconcerter puisque les concepteurs adoptent le noir intégral pour leur jaquette... Ni signe de deuil quant à un XX<sup>e</sup> siècle considéré par Eric Hobsbawm comme « *l'âge des extrêmes* », ni reflet d'une mort à venir eu égard aux dangers que comportent les développements technologiques, ce noir semble plutôt renvoyer à l'imprévisibilité du futur, à la fois facteur de civilisation et déclencheur éventuel de barbarie (15).

Dans cette dernière édition, le lecteur retrouvera les rubriques habituelles telles que les cartes et les chronologies offrant une mine d'informations. Mais l'édition 2000 comporte une nouveauté : la présence d'un panorama sur les évolutions politiques, stratégiques et économiques internationales de plus de cinquante entrées sur des zones géographiques, des États, des institutions internationales et des thèmes transversaux. « *Encyclopédie d'actualités* », ce panorama livre des faits mais également des problématiques dans lesquelles s'inscrivent ces derniers, le tout agrémenté de références bibliographiques des plus récentes. Ces annexes classiques complétées par ces nouvelles fiches synthétiques font du *RAMSES* une source de données descriptives très utile et toujours aussi précieuse pour l'analyse en relations internationales.

(\*\*) Chercheur au CLESID, ATER, Université de Lyon III.

(15) C'est là l'objet de la dernière partie de la contribution de Pierre Hassner. Voir pp. 47 et s.

Parallèlement, le rapport propose cette année une réflexion prospective sur les interdépendances et ses effets sur le comportement des acteurs internationaux. On ne peut que louer ce choix puisque la croissance des interdépendances ainsi que l'adaptation ou les résistances des États résultant de cette croissance constituent certainement le noyau de l'analyse politique. À cet égard, Marcel Merle signalait en 1984 : « *compte tenu du découpage de l'espace en collectivités indépendantes, et de la densité des flux qui mettent chaque jour à l'épreuve la souveraineté étatique, on peut même se demander s'il ne s'agit pas là du problème central de la science politique contemporaine. Car ce qui est en jeu n'est pas seulement la marge de manœuvre dont disposent réellement les gouvernants ou encore l'efficacité comparée des différents types de régime politique, mais bien la capacité d'adaptation sinon la faculté de survie du modèle étatique* » (16). *RAMSES 2000* regroupe les contributions de seize spécialistes (17) en quatre parties : constances de l'interdépendance, science et interdépendance, réponses à la mondialisation et dépassement des États-nations. Cette structure permet de mieux qualifier la nature des interdépendances actuelles mais également de saisir la façon dont les États, les institutions internationales et certains acteurs comme les Firmes multinationales réagissent à ces phénomènes.

L'introduction de Thierry de Montbrial donne le ton de l'ouvrage. En traitant du monde au tournant du siècle, le directeur de l'IFRI souligne les trois processus qui façonnent l'actuel système international. Tout d'abord, il perçoit une transformation de nature et non pas seulement de degré quant aux interdépendances. Cette transformation favorise l'émergence de la mondialisation. Celle-ci correspond alors à « *un phénomène selon lequel les unités actives, en proportion croissante, élaborent leurs objectifs et leurs stratégies en référence à des théâtres d'opération de plus en plus étendus géographiquement. Le choix d'un concept nouveau suggère que le phénomène se distingue suffisamment des interactions caractéristiques des années 1945-1980 pour opérer une véritable mutation du système international* » (p. 14). Cette mondialisation se manifeste par l'extension de l'économie de marché mais également par l'importance accrue des organisations non gouvernementales. Le second processus résulte directement du premier : il s'agit de l'élargissement de la société civile. La mondialisation rime, selon Thierry de Montbrial avec désétatisation et contribue, par là, à renforcer les marges de manœuvre des sociétés civiles tant nationales que transnationale. Enfin, la recherche de la meilleure « gouvernance » incarne le troisième processus. L'idée de gouvernement est de moins en moins adaptée aux réalités politiques contemporaines. Il convient alors de mettre en place des mécanismes de régulation « *qui ne sont pas articulés autour d'une unité centrale de décision, mais qui font intervenir des arrangements de coordination ad hoc et à géométrie variable à la fois dans le temps et dans l'espace* » (p. 16). Ces trois processus amènent irrémédiablement à repenser la notion de souveraineté et à reconfigurer les fonctions de l'État (18) dans une perspective de coopération encore plus substantielle. Mais ils ne signifient pas pour autant une effectivité empirique du « village mondial » dans le sens où la mondialisation ne créé

(16) Marcel MERLE, *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984, p. 167.

(17) Pierre HASSNER, Jean-Claude CHESNAIS, Daniel COHEN, Dominique DAVID, Philippe CHALMIN, Paul CARO, Philippe KOURILSKY, Hubert CURIEN, Joël de ROSNAY, Frédérique SACHWALD, Pierre JACQUET, Nicole GNESSOTTO, Philippe MOREAU DEFARGES, Dominique MOISI, François GODEMENT, Jean-Marie GUÉHENNO.

(18) Thierry de Montbrial considère que les trois fonctions de l'État « primordial » devraient se maintenir : « protéger les habitants les uns des autres, les défendre contre les agressions et convoitises originaires de l'extérieur; assister les plus pauvres et les plus démunis » (p. 21).

pas encore une communauté telle que la définissait Tönnies au XIX<sup>e</sup> siècle à l'échelon national (p. 34).

Ces vingt pages introductives trouvent dans les développements des autres parties successives une texture détaillée et assez éclairante. Parmi toutes ces contributions, on lira avec intérêt l'étude démographique de Jean-Claude Chesnais insistant sur la baisse tendancielle à l'échelle mondiale du taux de fécondité. Pour l'auteur, le doublement de la population actuelle (6 milliards) à horizon 2050 paraît alors de moins en moins réaliste. Autres analyses méritant attention : celles de Pierre Hassner fixant les différents scénarios envisageables à moyen terme (optimistes, pessimistes ou bien mixtes); de Daniel Cohen sur les inégalités tant mondiales que nationales au sein des pays développés (notamment la segmentation de plus en plus saillante entre salariés qualifiés et les autres); de Frédérique Sachwald sur les firmes multinationales qui met en relief la transformation des rapports jusqu'à présent très conflictuels entre ces entreprises et les États et ce, au profit d'un jeu « normal » (pp. 165-178); de Dominique Moisi sur la superpuissance américaine et ses vulnérabilités. Enfin, les spécialistes de la question européenne trouveront dans l'analyse de Jean-Marie Guéhenno des pistes de réflexion sur le modèle européen hésitant entre projet d'espace et projet de puissance à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Outre la richesse des différents thèmes abordés à laquelle *RAMSES* a déjà habitué son lectorat, la principale force de cette réflexion prospective réside dans la volonté de mettre l'accent sur les mutations scientifiques comme conditions substantielles de mutation internationale. Toute la seconde partie relative à « science et interdépendance » livre un état des lieux quant aux enjeux scientifiques notamment en biotechnologie et en communication très stimulante (19). Dans cette perspective, c'est à une lecture des relations internationales sur la base de l'évolution technique qu'invite le rapport.

Toutefois, *RAMSES* comporte quelques faiblesses. La première tient aux dimensions retenues par les auteurs quant au concept d'interdépendances. La question du culturel, à titre d'exemple, n'est appréhendée ni dans sa réalité marchande ou économique, ni dans son acception identitaire. Or, malgré les tendances à la surdétermination excessive de ce facteur par certains auteurs tels que Samuel Huntington, il convient de noter l'importance de cet aspect à l'échelle internationale (20) : importance que semblent écarter les contributions du rapport. La seconde faiblesse correspond à deux omissions. L'une concerne l'évolution du concept de sécurité. Actuellement l'un des débats au sein de la discipline des relations internationales relève de l'extension des questions relatives à la sécurité. Dans le monde anglo-saxon et scandinave, de plus en plus d'experts, d'agences internationales et de *think tanks* traitent de la sécurité en termes de valeurs ou fondent leur analyse sur la sécurité humaine (Groupe de Copenhague, Chaire Raoul Dandurand de Montréal). Le rapport semble évacuer ces études. Il ne fait pas référence à ces concepts, lesquels conditionneront certainement les objectifs et modalités des politiques étrangères en matière de sécurité collective d'ici les vingt prochaines années. La seconde omission porte sur la

(19) Voir notamment l'historique et les paradoxes d'Internet, pp. 147 et s.

(20) A. BOZEMAN, « The International Order in a Multicultural World. The Expansion of International Society », in B. HEDLEY/A. WATSON, *The Expansion of International Society*, Oxford, Clarendon, 1984; Yosef LAPID/Friedrich KRATOCHWIL, *The Return of Culture and Identity in International Relations Theory*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Londres, 1996.

reconfiguration du rôle de l'État. Dans son introduction, Thierry de Montbrial souligne la pluralité des acteurs étatiques – « *failed states, troubled states, quasi states* » – et considère comme particulièrement utile la notion d'État incomplet pour l'analyse du système international contemporain (p. 32). Or, dans les deux dernières parties de la réflexion prospective, aucune étude ne porte sur ce type d'États, ce qui aurait permis de saisir la spécificité, relative ou non, des réponses que donnent les États occidentaux à la croissance des interdépendances. À l'exception du chapitre de François Godement consacré aux États-nations et régions en Asie orientale, l'accent est mis sur les États membres d'un système international homogène composé de démocraties (États-Unis, Europe essentiellement). Peu de développement est accordé à la réception de la mondialisation au sein d'États africains ou du pourtour sud de la Méditerranée.

Malgré ces limites, *RAMSES 2000* semble avoir évité les avatars de l'analyse prospective si fascinante et parfois, si improbable. Les phénomènes internationaux sont d'une rare complexité. Ils peuvent néanmoins être déchiffrables souligne dans sa péroration Thierry de Montbrial. Il est clair que les forces guidant l'évolution du système international se sédimentent en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle. En rendre compte participe de cette entreprise de déchiffrement auquel se consacre l'IFRI à travers les productions annuelles de *RAMSES*. L'édition 2000 n'échappe pas à cette règle.

*Frédéric Ramel*

**Pierre de SENARCLENS, *Mondialisation, souveraineté et théories des relations internationales*, Éditions Armand Colin, collection « U », Paris, 1998, 214 pages.**

Les événements des années 1998 et 1999 donnent à l'ouvrage de P. de Senarclens (P de S) une grande épaisseur qui en fait un précieux outil de travail. L'intervention au Kosovo et au Timor oriental, les divers conflits commerciaux liés aux risques alimentaires, soulignent la complexité des rapports entre contraintes internes et contexte international.

L'ouvrage est organisé en sept chapitres. Le premier et le second chapitres insistent sur le concept d'État-nation et sur sa transformation à mesure qu'émergent de nouveaux acteurs ayant prétention à participer au jeu international. Dans le chapitre 3, l'auteur expose sa thèse du rapport entre souveraineté et mondialisation : le mouvement de mondialisation ne peut être considéré comme la résultante d'un mouvement « *irrépressible* », il pose la question du degré de capacité des États à susciter et à imposer une forme de mondialisation. Le chapitre 4 illustre cette thèse. L'apparition d'une question sociale est une conséquence de la mondialisation, ses manifestations, démographiques et environnementales (chapitre 5) débouchent sur les questions de sécurité collective et humaine (chapitre 6). Enfin, le chapitre 7 analyse les défaillances des structures de régulation.

L'analyse de l'auteur se déploie selon deux axes principaux :

- Dans un premier axe il souligne le paradoxe entre un mouvement d'évidement des États par l'action d'un nombre croissant d'acteurs et de flux et l'absence ou l'échec des structures et des mécanismes de régulation : fragilité des institutions de Bretton Woods, régulation défaillante de l'OMC. Cette défaillance a de lourdes conséquences, marginalisation croissante de pans entiers d'une périphérie de plus

en plus dépendante. Les États périphériques sont de plus en plus instables. Tributaires de l'extérieur ils subissent les pressions de leurs sociétés, mais obligés de réduire leur protection sous la pression d'organismes internationaux dont le rôle est paradoxal : en imposant des mesures d'austérité aux gouvernements plongeant des sociétés dans le cercle vicieux de la pauvreté.

- Dans un second axe l'auteur nous invite à réfléchir sur l'augmentation des risques politiques par la prolifération des conflits inter ethniques mettent aux prises des communautés à l'intérieur des frontières d'États suscitent sécessions et ingérences qui posent la question de l'érosion de la souveraineté. D'autres conflits opposent des États et remettent en question des frontières et des souveraineté. Or là aussi, les structures de sécurité collective, et notamment le système des Nations Unies s'avèrent défaillants.

Ces deux axes amènent P de S à interroger les doctrines de la souveraineté dont il retrace les évolutions qui débouchent, après les expériences totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle sur le triomphe des conceptions de Verdross et de Kelsen : « *l'État ne peut plus être appréhendé comme sujet historique porteur d'une raison métaphysique et que sa souveraineté interne ou externe s'impose sans partage, sans tenir compte en particulier des principes et des règles du droit international* ». (p. 11). Il s'interroge aussi sur « *le sens de l'idée de souveraineté* » pour conclure que cette doctrine est convoquée « (...) *lorsque les structures matérielles et institutionnelles changeaient rapidement, lorsque les structures décentriques de pouvoirs se multipliaient* ». (p. 69). Or, la mondialisation est à la fois accélération et croissance des échanges, promotion des entreprises au rôle d'acteurs politiques et une redéfinition des rapports entre l'État et le marché, mais la mondialisation – notamment dans les pays du centre – n'est pas obligatoirement subie, « (...) *elle manifeste de choix politiques et économiques, qu'elle reflète en conséquence des rapports de force économique et des hiérarchies de pouvoir de type hégémonique* ». Cette affirmation de P de S, n'est pas sans rappeler la thèse de l'auto – dépossession développée par E. Cohen dans *La tentation hexagonale* ou celle S.K. Vogel (21).

Le chapitre 7 se veut une illustration de ces mouvements de dépossession ou d'auto – dépossession des États et de limitation des souverainetés : fin du concert des grandes puissances, défaillance de l'OMC, échec des Nations Unies.

L'ouvrage de P de S est un excellent éclairage sur les rapports entre mondialisation et souveraineté, il constitue une appréciable base de travail grâce à une bibliographie très fournie et variée.

*Taoufik Bourgou*

(21) S.K. VOGEL, « International games with national rules. How regulation shapes competition in global markets », *Journal Of Public Policy*, 17(2), 1997, pp. 169-193.